

Normes relatives à l'espace d'entreposage

10 décembre 2024

Points clés

- S'assurer que l'estimation de l'espace d'entreposage nécessaire est basée sur l'expérience et la planification antérieures et qu'elle tient compte des capacités de stockage normales et maximales. Lorsque le stockage approche de sa capacité maximale, il convient d'analyser soigneusement les meilleures options.
- Estimer l'espace d'entreposage nécessaire, en calculant les stocks de sécurité et les points de réapprovisionnement, sur la base d'une évaluation des besoins et d'une analyse des risques. Cette étape est essentielle pour une estimation rigoureuse de l'espace. Des stocks suffisants doivent être disponibles pour pallier toute interruption imprévue des calendriers de livraison.
- Garder à l'esprit les deux règles générales suivantes : les stocks de sécurité doivent couvrir un à trois mois de distribution ; le stock de sécurité global ne doit pas dépasser 50 % des besoins annuels de l'opération pour les marchandises en question.
- NE PAS constituer de stocks inutilement importants d'articles qui ne sont pas nécessaires (par exemple, des articles saisonniers tels que des appareils de chauffage ou des couvertures). L'objectif du stockage est d'assurer la disponibilité des marchandises en vue de leur distribution aux personnes déplacées de force et aux apatrides, mais il est essentiel de veiller à ne pas constituer des stocks inutilement importants de certains articles.
- S'assurer que les ressources appropriées, y compris le matériel de manutention, sont disponibles là où la cargaison doit être chargée et déchargée.

1. Aperçu

La taille des entrepôts nécessaires à une opération dépend de la quantité maximale de fournitures qui y seront stockées simultanément, en tonnage et en volume. Cette quantité est déterminée en fonction du nombre de personnes déplacées de force et d'apatrides, du délai

nécessaire pour réapprovisionner l'entrepôt, du type de système de distribution utilisé, de la fréquence des distributions (mensuelle, hebdomadaire, etc.) et de la nature des articles de secours à stocker. Cette section décrit les actions clés et fournit des conseils techniques pour garantir le respect des normes relatives à l'espace d'entreposage, qui doivent être prises en compte lors de la mise en place ou de la gestion d'entrepôts dans le cadre d'opérations d'urgence.

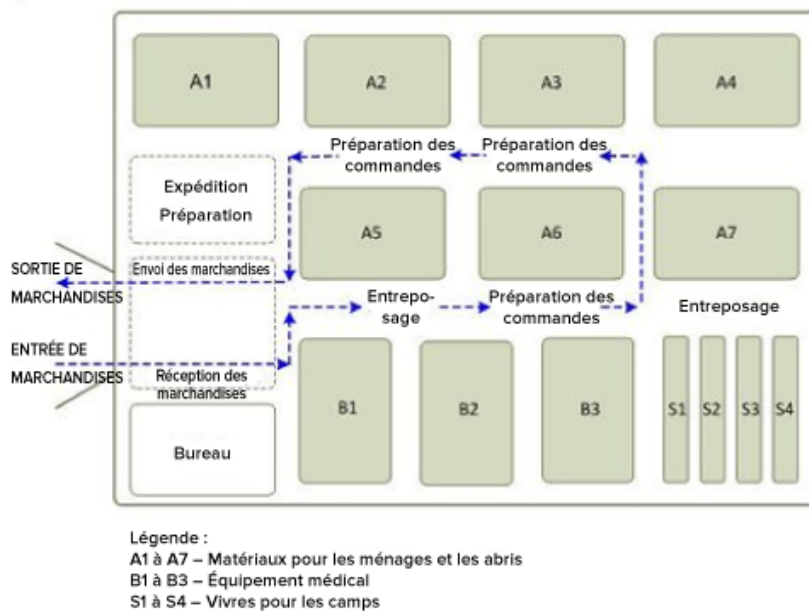
2. Pertinence pour les opérations d'urgence

L'aide apportée aux personnes déplacées de force et aux apatrides par le biais de la distribution de fournitures est fondamentale pour le mandat du HCR. Afin de remplir son mandat et d'assurer une protection internationale dans les situations d'urgence, le HCR achète, stocke, transporte et distribue un large éventail de marchandises sur les marchés internationaux et locaux. Des installations de stockage ou d'entreposage sont généralement nécessaires aux points clés d'une opération d'urgence afin que les fournitures arrivant dans le pays puissent être conservées et gérées sous la responsabilité du HCR et qu'il soit possible d'apporter rapidement un soutien à une intervention d'urgence en distribuant les fournitures qui ont été demandées ou dont on estime qu'elles sont nécessaires. Il est essentiel de veiller au respect des normes du HCR relatives à l'espace d'entreposage pour garantir une utilisation appropriée des ressources et une réponse rapide aux situations d'urgence déclarées.

3. Conseils principaux

- ✓ Tous les entrepôts doivent disposer d'un plan d'aménagement et de stockage sous forme de grille, indiquant l'emplacement des différents articles stockés. Ce plan doit être mis à jour régulièrement afin d'utiliser au mieux l'espace disponible.

Utilisation de l'espace et manutention





Lors du calcul de l'espace de stockage nécessaire, il faut partir du principe que seuls 70 à 80 % de la surface de l'entrepôt sont disponibles pour le stockage. Les 20 à 30 % restants sont utilisés pour la ventilation, les allées, l'espace de manutention et les zones de reconditionnement.



La hauteur maximale des piles dépend du type de marchandises et de leur conditionnement. En règle générale, pour faciliter les opérations de manutention, éviter d'endommager les marchandises ou de les faire basculer, les piles ne doivent pas dépasser 2,5 m de haut.



Limitez la taille des piles à 6 x 6 m afin d'éviter une charge au sol excessive et des dommages dus à la pression sur l'emballage ou les marchandises.



Ménagez un espace d'au moins un mètre autour et entre les piles, les murs, les piliers, les poutres ou autres obstacles pour permettre la ventilation et les manœuvres.



Essayez de former des piles carrées pour maximiser la capacité de stockage.



N'oubliez pas que les différents articles, colis et lots doivent être stockés dans des piles différentes. Chaque pile doit contenir un seul article portant le même numéro de bon de commande.

✓ Pour estimer l'espace nécessaire au stockage des marchandises, il faut d'abord calculer le volume des marchandises. Le tableau suivant donne quelques exemples :

1 TONNE MÉTRIQUE D'ARTICLES EN VRAC	ENV.		OCCUPE ENVIRON
Céréales	1 tonne métrique		2 m ³
Médicaments	1 tonne métrique		3 m ³
Tentes familiales ignifuges (SH-TE-10020)	15	unités	3,15 m ³
Tentes familiales autoportantes (SH-TE-10001)	19	unités	5,4 m ³
Bâches en plastique 4 x 5 m (SH-PL-10011) 5 unités par balle	50	balles	2,2 m ³
Rouleaux de plastique souple ignifuge 4 x 50 m (SH-PL-10011)	23 à 29	rouleaux	1,7 à 2,2 m ³
Ensembles de cuisine - type B (HH-KS-10004)	147	lots	2,5 m ³
Seaux en plastique de 14 litres, très résistants (HH-BU-10011) 20 unités par carton	55	cartons	6,1 à 9 m ³
Jerricans semi-pliables de 10 litres (HH-BU-10011) 50 unités par carton	83	cartons	6,2 m ³
Couvertures synthétiques 1,5 x 2 m, indice thermique moyen (HH-BL-10013) 18 unités par balle	38	balles	8,2 m ³
Couvertures synthétiques 1,5 x 2 m, indice thermique élevé (HH-BL-10012) 12 unités par balle	36	balles	8,7 m ³
Nattes de couchage synthétiques (HH-BL-10012) 25 unités par balle	48 à 50	balles	6,7 à 7,3 m ³

✓ **EXEMPLES**

Si, par exemple, les marchandises peuvent être stockées à une hauteur de 2 mètres, la superficie minimale qu'elles occuperont sera égale à la moitié de leur volume. Il faut ensuite augmenter cette superficie d'au moins 20 % pour permettre l'accès et la ventilation.

Exemple 1. Supposons qu'un entrepôt doive stocker deux mois de céréales de base pour 30 000 personnes déplacées de force et apatrides, dont chacune reçoit une ration individuelle quotidienne de 350 g.

- $350 \text{ g} \times 30\,000 \times 60 \text{ jours} = 630 \text{ tonnes métriques}$.
- 1 tonne métrique de céréales occupe 2 m^3 .
- 630 tonnes métriques occupent $1\,260 \text{ m}^3$.

$1\,260 \text{ m}^3$ stockés à une hauteur de 2 mètres représentent une superficie de 630 m^2 . Si l'on ajoute 20 % à cette surface pour permettre l'accès, on obtient 756 m^2 de surface au sol. Il faudrait un bâtiment d'environ 50 mètres de long sur 15 mètres de large pour stocker la quantité de céréales requise.

Exemple 2. Supposons qu'un entrepôt doive stocker 20 000 couvertures à indice thermique moyen qui seront remises aux personnes déplacées de force et aux apatrides lors de la prochaine distribution régulière.

- 38 balles occupent $8,2 \text{ m}^3$.
- 684 couvertures à indice thermique moyen occupent $8,2 \text{ m}^3$.
- 20,000 couvertures à indice thermique moyen occupent 240 m^3 .

240 m^3 stockés à une hauteur de 2 mètres représentent une superficie de 120 m^2 . Si l'on ajoute 20 % à cette surface, on obtient 144 m^2 de surface au sol. Il faudrait un peu plus de la moitié d'une maison préfabriquée (24 mètres de long sur 10 mètres de large) pour stocker ces couvertures.

4. Liens

[UNHCR intranet: CRI Catalogue 2024](#) [UNHCR intranet SMS Inventory management page: Supply Planning and Performance U...](#)

5. Contacts principaux

Division des situations d'urgence, de la sécurité et de l'approvisionnement du HCR, Section de la gestion de l'approvisionnement : hqsf03@unhcr.org